



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 24 OCTOBRE 2023 À 8h30, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire : Peter J. Malouf

les conseillers : Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absents :

les conseillers : Antoine Tayar
Maya Chammas

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8 h 30 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 23-10-22

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 24 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-22

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of October 24, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 413, avenue Brookfield

RÉSOLUTION N° 23-10-23

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 413, avenue Brookfield

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 413, avenue Brookfield, soit le lot 1 683 787, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement N° 1312, la marge de recul avant existant à 7 m et la marge de recul arrière existant à 3,68 m empiétant respectivement de 0,5 m et de 0,82 m dans les marges requises par le Règlement de zonage n°1441 ;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul avant et la marge de recul arrière, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente ;

ATTENDU QUE conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 6 octobre 2023, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement N°1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul avant à 7 m et la marge de recul arrière à 3,68 m pour le bâtiment situé au 413, avenue Brookfield.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-10-23

Subject: Minor Variance for the property located at 413 Brookfield Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 413 Brookfield Avenue, being lot 1 683 787, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with By-law No. 1312, the existing front setback of 7 m and the existing rear setback of 3.68 m, encroaching respectively by 0.5 m and 0.82 m on the setbacks required by Zoning By-law No. 1441;

WHEREAS the approval of this application would legalize the front setback and the rear setback, but cannot apply to any subsequent construction;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on October 6, 2023, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize the front setback at 7 m and rear setback at 3.68 m for the main building located at 413 Brookfield Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Période de questions du public

Aucun citoyen n'est présent et aucune question n'est posée lors de la période de questions.

5. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 23-10-24

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De lever la séance à 8 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 23-10-24

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To close the meeting at 8:37.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy